



ANNEXE AU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS

TAXES DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2016

SACS

10 sacs de 17 litres	CHF 10.00
10 sacs de 35 litres	CHF 20.00
10 sacs de 60 litres	CHF 30.00
5 sacs de 110 litres	CHF 30.00
80 sacs de 35 litres lors de la naissance d'un enfant domicilié dans la commune ou arrivée dans celle-ci d'une famille avec un enfant de moins d'un an.	Gratuit
50 sacs de 35 litres par année aux personnes âgées de 85 ans et plus résidant dans leur propre domicile.	Gratuit

CONTENEURS

Plomb pour un conteneur de 800 litres CHF 35.00

TAXE UNITÉ LOCATIVE

CHF 22.00

DÉCHETTERIE SÉPEY TAXES DE DÉCHARGE

Ferraille, plaques, barres, etc.	CHF 45.00/m3
Bois dans la benne	CHF 170.00/m3
Gazon, branches de moins de 1 cm de diamètre	CHF 45.00/m3
Matériaux pierreux, démolition, déchets constructions	CHF 85.00/m3
Plastiques, bâches, moquettes	CHF 60.00/m3
Boiler selon grosseur	CHF 30.00/50.00
Pneu de voiture sans jante	CHF 6.00/unité
Pneu de voiture avec jante	CHF 30.00/unité
Pneu agricole jusqu'à 16"	CHF 13.00/unité
Divers selon volumes	CHF 20.00/150.00
Cuisinière, TV, ordinateur, réfrigérateur, appareils électriques des ménages, jouets électriques	Gratuit

Notice :

Ces tarifs sont applicables aux entreprises quel que soit le volume ou quantité et aux particuliers pour de gros volumes ou quantités. La prise en charge pourra être refusée en présence de volumes ou quantités trop importants.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2016.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

La Syndic

Gretel Gnier

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross